

## **Vente annulée de Vasarely: le petit-fils et président de la fondation "très satisfait"**

· / Marseille (France)

· - 06 juin 2013

· - AFP

· culture UE France peinture enquête

· /

Pierre Vasarely, petit-fils de l'artiste Victor Vasarely et président de la Fondation, s'est dit jeudi "très satisfait" de la suspension de la vente aux enchères de 21 oeuvres du maître en raison de la contestation d'un arbitrage privé rendu en 1995, et espère un arrêt de la dispersion de la collection.

"Je suis très satisfait (...). Je considère ça comme une opportunité de reconstituer le patrimoine de la fondation. Il faut arrêter la dispersion des oeuvres et reconstituer le fonds d'origine", a-t-il déclaré à l'AFP.

Une juge d'instruction du pôle financier du TGI de Paris a ordonné la suspension de la vente aux enchères des 21 tableaux qui devaient constituer le clou d'une vente aux enchères prévue mardi dernier par Artcurial, intitulée "Lumières et Géométries".

Ces toiles proviennent des 87 œuvres reçues par l'avocat Yann Streiff comme paiement d'honoraires après une procédure d'arbitrage aujourd'hui contestée.

"L'effet de cet arbitrage a été de priver la Fondation de la plus grande partie de ses oeuvres, ce qui contribua à la mettre dans une situation financière difficile", a expliqué Me Jean-Pierre Gastaud, avocat de la fondation et de Xavier Huertas, désigné comme administrateur provisoire en 2007, qui avait dénoncé en premier les conditions d'arbitrage.

La juge Emmanuelle Legrand enquête dans le cadre d'une information judiciaire ouverte en 2009 pour abus de confiance et recel qui porte sur une procédure d'arbitrage de 1995, opposant alors les enfants de l'artiste d'origine hongroise, André et Jean-Pierre Vasarely, à la Fondation qui porte leur nom.

Selon une source proche du dossier, cet arbitrage apparaît comme "une sorte de mise en scène pour pouvoir sortir des actifs de la Fondation Vasarely".

"Il s'agissait pour les héritiers de Victor Vasarely d'obtenir à travers une instance arbitrale l'attribution de ces oeuvres, au motif que les donations consenties à la Fondation Vasarely par l'épouse de Victor Vasarely, décédée en novembre 1990, excédaient leurs droits successoraux", explique Me Gastaud.

"Les intérêts patrimoniaux (des deux fils) étaient gérés par Michèle Taburno, épouse de Jean-Pierre Vasarely et présidente de la Fondation au moment de cet arbitrage", précise-t-il.

Plus de 400 œuvres ont été retirées de la Fondation (après l'arbitrage) alors qu'elles lui avaient été données de manière inaliénable par l'artiste et sa femme, selon Me Jean-Paul Lévy, l'avocat de Pierre Vasarely, partie civile dans la procédure.